

FAITS EN BREF

Services correctionnels pour Autochtones

Le Service correctionnel du Canada (SCC) reconnaît que les délinquants autochtones sont surreprésentés à tous les niveaux du système de justice pénale canadien. Bien que les Autochtones représentent environ 4 % de la population adulte du Canada, presque 23 % des délinquants qui purgent une peine de ressort fédéral sont d'origine autochtone.

Approche du SCC en matière de services correctionnels pour Autochtones

- Nous avons pris l'engagement :
 - d'offrir des interventions efficaces aux délinquants des Premières Nations, métis et inuits;
 - d'intégrer les concepts de justice et de réconciliation propres aux Autochtones.
- Afin de réduire l'écart entre les résultats correctionnels des délinquants autochtones et non autochtones, nous continuerons à :
 - améliorer nos interventions correctionnelles;
 - favoriser la participation de la collectivité.
- L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes et de nouvelles approches contribueront à la sécurité et à la santé des collectivités.

Continuum de soins pour les Autochtones

- Le continuum de soins pour les Autochtones permet de s'assurer que les délinquants autochtones ont accès à des interventions appropriées du point de vue culturel pendant toute la durée de leur peine.
- Ce modèle a été élaboré en consultation avec des intervenants autochtones.
- Des partenaires autochtones de la collectivité appuient les efforts de réinsertion sociale.
- Ce modèle s'appuie sur des recherches qui montrent que deux principaux facteurs contribuent à la réussite de la réinsertion sociale des délinquants autochtones :

- la participation à des activités et à des programmes adaptés à leur spiritualité et à leur culture (préférentiellement offerts par des Autochtones);
- le soutien reçu de leur famille et de leur collectivité¹.
- Le continuum de soins débute à l'évaluation initiale, où l'on incite les délinquants autochtones à prendre part à des interventions axées sur la culture et la spiritualité dans le cadre de leur plan correctionnel.
- Cette approche contribue à mieux préparer les délinquants autochtones en vue d'un transfèrement dans un établissement à niveau de sécurité inférieur et d'une mise en liberté sous condition.

Aînés et conseillers spirituels

- Les Aînés et les conseillers spirituels issus des Premières Nations, métis et inuits jouent un rôle crucial en intégrant un cheminement de guérison aux plans correctionnels des délinquants autochtones.
- Ils facilitent la guérison des délinquants au moyen de counseling, de cérémonies et d'enseignements.
- En outre, les Aînés et les conseillers spirituels :
 - aident les délinquants à renouer avec leur famille et leur collectivité;
 - aident le SCC et les collectivités à planifier le retour éventuel de ces délinquants dans la collectivité.

Amélioration de la collaboration

- Le [Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones](#) du SCC recommande l'amélioration de la collaboration et de la coordination en vue de répondre aux besoins des délinquants autochtones et de soutenir leur cheminement de guérison.

¹ Heckbert, D. et Turkington, D. (2001). *Points tournants : étude des facteurs associés à la réinsertion sociale réussie des délinquants autochtones*. Rapport de recherche R-112, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario).

- Pour ce faire :
 - nous favorisons l'intégration des services correctionnels pour Autochtones à tous les niveaux du SCC;
 - nous assurons la coordination avec les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les collectivités autochtones.
- Une telle collaboration nous permettra de répondre aux besoins des délinquants tant en établissement que dans la collectivité.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir plus sur les services correctionnels pour Autochtones, consultez notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.csc-scc.gc.ca/autochtones/index-fra.shtml>.

Mis à jour en janvier 2017

Élimination des obstacles systémiques

- Pour éliminer les obstacles systémiques inhérents aux politiques des services correctionnels auxquels les délinquants autochtones se heurtent, nous avons pris l'engagement :
 - de faire en sorte que les besoins particuliers des délinquants autochtones soient intégrés aux politiques du SCC;
 - d'augmenter le nombre d'employés autochtones à tous les niveaux de l'organisation;
 - d'améliorer la formation du personnel afin qu'il puisse répondre aux besoins particuliers des délinquants autochtones;
 - d'améliorer la sensibilisation aux cultures autochtones dans toute l'organisation.
- Grâce à une telle approche, nous serons en mesure d'aider les délinquants autochtones à retourner dans la société de façon sécuritaire, le plus tôt possible au cours de leur peine.

Regard vers l'avenir

- L'engagement collectif des intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux et des membres de la collectivité est essentiel pour atténuer la surreprésentation des Autochtones dans les établissements de détention.
- L'accroissement du rôle des Aînés, des collectivités et des dirigeants autochtones nous permettra de mieux répondre aux besoins des délinquants autochtones.
- Tous ensemble, nous entendons offrir aux délinquants autochtones :
 - un solide réseau de soutien qui les aidera à réussir leur transition vers la collectivité après leur mise en liberté;
 - la chance de poursuivre les progrès et le cheminement réalisés pendant qu'ils purgeaient leur peine.